

**LISTE DES DOCUMENTS À FOURNIR POUR TOUTE INSCRIPTION CONCERNANT
LES NAPS, LE PERISCOLAIRE, LE CENTRE DE LOISIRS DU MERCREDI
ET LA RESTAURATION SCOLAIRE**

- LIVRET DE FAMILLE (feuillet parents + enfants)
- JUSTIFICATIF DE DOMICILE (quittance EDF/Télécom/Gaz/Eau, etc...)
- ATTESTATION CAF (précisant le Quotient familial)
- JUGEMENT DE DIVORCE COMPLET (précisant l'autorité parentale et/ou la Garde alternée)
- ATTESTATION RESPONSABILITÉ CIVILE (l'attestation d'assurance scolaire est vivement recommandée)
- CARNET DE SANTÉ (pages des vaccinations)
- ATTESTATION D'EMPLOI (pour les 2 parents ou pour le parent dans les familles monoparentales)

**LISTE DES DOCUMENTS À FOURNIR POUR TOUTE INSCRIPTION CONCERNANT LA
RESTAURATION SCOLAIRE**

- RIB (pour les prélèvements)
- ATTESTATION DE KILOMÉTRAGE DOMICILE-ÉCOLE (Itinéraire mappy ou autre)
(Uniquement pour les dossiers sur liste d'attente)

**LISTE DES DOCUMENTS À FOURNIR POUR TOUTE INSCRIPTION CONCERNANT LES NAPS,
LE PERISCOLAIRE ET LE CENTRE DE LOISIRS**

- CERTIFICAT MÉDICAL D'APTITUDE À VIVRE EN COLLECTIVITÉ ET À PRATIQUER DES ACTIVITÉS SPORTIVES

Ces documents sont à fournir en un seul exemplaire même en cas



d'inscription à plusieurs services





Mairie Le Val

Dossier Unique d'Inscription

Périscolaire 2015 – 2016.

L'enfant	
Nom :	
Prénom :	
Date de naissance :	
Classe :	Nom de l'enseignant :

Père :

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

Ville :

Facturer à cette adresse

Tél domicile :

Tél portable :

Tél bureau :

Emploi exercé :

Nom et adresse de l'employeur :

.....

.....

Mail * :

**obligatoire pour les réservations et la facturation de la cantine*

Régime social :

Sécurité sociale MSA Autre

N° :

Nom et Numéro de Mutuelle :

.....

Mère :

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

Ville :

Facturer à cette adresse

Tél domicile :

Tél portable :

Tél bureau :

Emploi exercé :

Nom et adresse de l'employeur :

.....

.....

Mail * :

**obligatoire pour les réservations et la facturation de la cantine*

Régime social :

Sécurité sociale MSA Autre

N° :

Nom et Numéro de Mutuelle :

.....

Autre représentant légal :

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

Ville :

Facturer à cette adresse

Tél domicile :

Tél portable :

Tél bureau :

Emploi exercé :

Nom et adresse de l'employeur :

.....

.....

Mail * :

**obligatoire pour les réservations et la facturation de la cantine*

Régime social :

Sécurité sociale MSA Autre

N° :

Nom et Numéro de Mutuelle :

.....

Assurance Responsabilité Civile (L'enfant doit obligatoirement être couvert par une assurance responsabilité civile)

- Nom de la compagnie d'assurance :
- N° de sociétaire :
- CAF/ N° d'allocataire :

L'enfant	
Nom :	
Prénom :	
Date de naissance :	
Classe :	Nom de l'enseignant :

1- **VACCINATIONS** (se référer au carnet de santé ou aux certificats de vaccinations de l'enfant, fournir une copie)

Si l'enfant n'a pas les vaccins obligatoires, joindre un certificat médical de contre-indication.

A titre indicatif : l'enfant a-t-il eu les maladies suivantes ?

RUBEOLE	VARICELLE	ANGINE	RHUMATISMES ARTICULAIRES AIGUS	SCARLATINE
OUI / NON	OUI / NON	OUI / NON	OUI / NON	OUI / NON
COQUELUCHE	OTITE	ROUGEOLE	OREILLONS	
OUI / NON	OUI / NON	OUI / NON	OUI / NON	

2- **ALLERGIE :**

RESPIRATOIRE	ASTHME	MEDICAMENTEUSE	ALIMENTAIRE	AUTRE <i>(préciser les causes et la conduite à tenir)</i>
OUI / NON	OUI / NON	OUI / NON	OUI / NON

P.A.I (Projet d'Accueil Individualisé) en cours : OUI / NON

Joindre le protocole et toute information utile :

.....
.....



Un enfant allergique ne pourra être accueilli en restauration scolaire que s'il possède un PAI validé par un médecin PMI.

INDIQUEZ CI-APRES Les difficultés de santé (maladies, accidents, crises convulsives, hospitalisations, opérations, rééducation, etc...) en précisant les précautions à prendre :

.....
.....
.....

3- **INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES** (à renseigner obligatoirement)

- Votre enfant porte-t-il des lentilles : OUI / NON
- Des lunettes : OUI / NON
- Des prothèses auditives : OUI / NON
- Des prothèses ou appareil dentaire : OUI / NON

- Autres recommandations / précisez (exemple : qualité de peau, crème solaire, etc...) :
.....
.....

4- **AUTORISATIONS :**

J'autorise mon enfant à participer aux activités physiques et sportives : OUI / NON

J'autorise le transport en car de location : OUI / NON

Je soussigné(e), Mr Mme, père, mère, autre représentant légal de l'enfant, atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur cette fiche et m'engage à prévenir les services de la Mairie de tout changement.

Je reconnais avoir pris connaissance des règles de vie de l'ensemble des services proposés et m'engage à m'y conformer.

Toute fausse déclaration entraînera des sanctions.

Fait à, le.....

Signature du représentant légal

INSCRIPTION CANTINE

Nom prénom de l'enfant	Date de naissance	Classe	Nom de l'enseignant
.....

Seront prioritaires les critères suivants : l'activité professionnelle des 2 parents ou du parent pour les familles monoparentales (fournir attestation d'emploi ou dernières fiches de paie) ; l'état de santé des parents ou des enfants (fournir une attestation du médecin) ; les situations sociales particulières (après rendez-vous pris auprès de Mme Annette PASQUET, adjointe aux Affaires Scolaires).

Feront l'objet d'une inscription ponctuelle : les rendez-vous médicaux (fournir un certificat médical) ; les entretiens d'embauches et les démarches liées à la recherche d'emploi (fournir un justificatif ou une attestation de présence).

Toutes les autres demandes seront traitées en fonction des places disponibles restantes par rapport à l'éloignement domicile/école (fournir une attestation de kilométrage/ (cela ne concerne que la cantine de la Maternelle).



2 NOUVEAUTÉS pour 2015/2016

1) Les tarifs sont calculés en fonction du quotient familial :

Quotient familial	Montant du repas
< 300€	2.40€
Compris entre 300€ et 600€	2.60€
>600€	2.80€
Résidents hors commune	3.00€

2) Vous pouvez maintenant réserver en ligne les jours de présence de vos enfants au restaurant scolaire et toutes les factures sont désormais à régler à terme échu.

Pour cela, un outil informatique est mis à votre disposition : un portail parents accessible sur Internet via un logiciel de cantine du nom de 3D OUEST. Ce portail vous permet également de voir vos factures et de les régler en ligne par CB. **Une adresse mail doit OBLIGATOIREMENT être fournie** lors de l'inscription (sur fiche de renseignements).

Vos codes et identifiants vous seront donnés après l'inscription.

Les réservations sont modifiables en ligne jusqu'à 10 jours avant la date.

Pour les règlements :

Outre le paiement par CB en ligne, vous pouvez également faire le choix du prélèvement automatique (fournir un RIB), ou bien continuer à régler par chèque ou espèces.

Les factures sont disponibles en début de chaque mois. Vous avez environ 20 jours pour vous en acquitter avant qu'une lettre de relance vous soit envoyée

Les règlements par chèque à l'ordre de « Cantine Le Val », peuvent nous être adressés par La Poste, par le biais de la boîte aux lettres de la Mairie, à l'accueil de la Mairie ou directement au bureau du Service Cantine.

INSCRIPTION CANTINE

Nom prénom de l'enfant	Date de naissance	Classe	Nom de l'enseignant
.....

Vous souhaitez inscrire votre enfant au restaurant scolaire.

Selon vous, il s'agit d'une inscription **prioritaire**

(Raison Professionnelle – médicale – sociale)

Ponctuelle

(RDV médicaux – entretien d'embauche – démarche)

Sur liste d'attente

(Pour toute autre demande)

Cadre réservé à l'administration	
Inscription prioritaire :	Oui / Non
Inscription ponctuelle/exceptionnelle	Oui / Non
Liste d'attente (décision annoncée à la rentrée)	Oui / Non
Quotient familial de la famille	
Tarif appliqué	
Date et signature de Mme PASQUET, adjointe aux Affaires Scolaires	

Renseignements utiles :

Nom et numéro de téléphone des parents

Mr Mme.....Tél :

Nom et numéro de téléphone de la personne à joindre en cas d'absence des parents pendant la pause méridienne :

Mr Mme..... Tél :

Si vous ne voulez ou ne pouvez réserver en ligne (pas d'Internet par exemple), vous avez la possibilité de réserver pour l'année entière en cochant les jours de présence dans le tableau ci-dessous.

LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI

P.A.I. (Projet d'Accueil Individualisé) en cours : **OUI*** / **NON**

*joindre le protocole et toute information utile



Un enfant allergique ne pourra être accueilli en restauration scolaire que s'il possède un P.A.I validé par le médecin de la PMI.

Décharge en cas d'accident : Je soussigné(e) Mr, Mme, donne(nt) tous les pouvoirs au personnel de surveillance pour faire examiner, mon enfant, appeler les pompiers, le SAMU si nécessaire, en cas d'urgence pendant les heures de pause méridienne (réfectoire et cour de récréation).

Fait à, le

Signature du représentant légal

Inscription NAPS , CENTRE DE LOISIRS ET GARDERIE

Nom Prénom de l'enfant	Date de naissance	Classe	Nom de l'enseignant
.....

Garderie périscolaire :

- Lundi : Matin Soir (1H) Soir (2H)
- Mardi : Matin Soir (1H) Soir (2H)
- Mercredi : Matin
- Jeudi : Matin Soir (1H) Soir (2h)
- Vendredi : Matin Soir (1H) Soir (2h)

Mercredi : Centre de Loisirs /garderie :

- Garderie gratuite : 11H45 à 12H15
- Centre de Loisirs : 11H45 à 18H30

NAPS / GARDERIE

- Lundi : 15H30 à 16H30
- Mardi : 15H30 à 16h30
- Jeudi : 15H30 à 16H30
- } **NAPS**
- Garderie du vendredi payante : 15H30 à 16H30

Fait à, le

Signature du représentant légal

MAIRIE DE LE VAL

RÈGLES DE VIE

GARDERIE - PAUSE MERIDIENNE - NAPS CENTRE DE LOISIRS DU MERCREDI

Préambule :

La commune décline toute responsabilité en cas de vol, de perte ou de détérioration d'objets personnels pouvant survenir durant les périodes d'accueil périscolaire.

Des règles de vie doivent être respectées par tous à l'intérieur des locaux communaux durant toutes les activités périscolaires.

L'enfant doit :

- Avoir une tenue correcte
- Respecter les locaux et le matériel mis à sa disposition
- Respecter ses camarades, les adultes : directeur, animateurs, enseignants, personnel de service, intervenants extérieurs, toute personne intervenant dans les écoles.
- Respecter les règles élémentaires de politesse et de vie en collectivité
- Se comporter de manière courtoise
- Respecter les jeux de cour
- Respecter les consignes données
- Respecter les règles d'hygiène
- Etre discipliné, calme, poli
- Respecter les aliments, faire l'effort de goûter à la nourriture au restaurant scolaire
- Manger proprement

L'enfant ne doit pas :

- Etre violent, bagarreur
- Mettre en danger sa sécurité et celle des autres
- Perturber l'activité et/ou le groupe
- Introduire dans les locaux scolaires des objets dangereux, des objets de valeur (les téléphones portables et tablettes sont interdits, les bijoux sont déconseillés).
- Introduire des livres, revues, journaux non autorisés (seuls les enseignants et/ou le directeur du Périscolaire peut décider d'une autorisation)
- Jouer dans les toilettes
- Utiliser un langage vulgaire ni avec ses camarades ni avec les adultes
- Gaspiller la nourriture au restaurant scolaire

Toute dégradation commise par les enfants à l'intérieur et à l'extérieur des locaux engage la responsabilité des parents.

RAPPEL :

Le personnel d'encadrement ne sera en aucun cas responsable des objets et vêtements perdus.

Les vêtements des enfants de maternelle doivent être marqués au nom de l'enfant.

L'enfant et ses parents s'engagent à respecter ces règles de vie.

Fait à, le.....

Signature des parents

Signature de l'enfant

(pour les enfants de l'école élémentaire uniquement)